



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°5 -

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251007-251007_5-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SÉANCE DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers présents : **21**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 07 octobre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 1^{er} octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Hélène BOUDON, 1^e Adjointe ;

Procurations : **10**

Nombre de conseillers absents : **2**

Étaient présents :

OBJET :
Admission en non-valeur du budget principal

Hélène BOUDON, Présidente de séance, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDÀ, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Stéphane RODIER, Maire, à Hélène BOUDON ;
Claude GOUILLON-CHENOT à Vincent PETITJEAN ;
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Christophe MANKA à Pierre CONTIE ;
Michelle MAGNOL à David DERROSSIS ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Monique DURAND-PRADAT à Catherine PAPUT ;
Sophie DELAIGUE à Pierre SURED A ;
Pépa CAENEN à Marine MUÑOZ ;
Claire JOYEUX à Philippe BARRAU ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

David DERROSSIS

**ADMISSION EN NON VALEUR DU BUDGET PRINCIPAL**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Thiers – DDFIP du Puy-de-Dôme.

- **Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrir les créances ont été diligentées par le responsable du SGC de Thiers ;
- **Considérant** qu'après l'analyse de la liste fournie par le SGC et les diverses actions menées par la collectivité pour recouvrir les recettes mentionnées, il a été décidé d'exclure certaines non-valeurs proposées ;
- **Considérant** qu'il est désormais certain que la plupart des créances ne peuvent faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le comptable ;

Il est proposé d'admettre en non-valeur d'une part et d'exclure de la liste en non-valeur d'autre part, les créances détaillées dans l'annexe jointe et récapitulées globalement dans le tableau suivant :

ADMISSION EN NON-VALEUR budget 01400
compte 6541

DESIGNATION	TOTAL NON-VALEURS PROPOSEES PAR LE SGC	TOTAL NON-VALEURS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	TOTAL NON-VALEUR REJETEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Dettes cantines, droits de voirie, Mise en fourrière ...	16 570,28 €	14 889,78 €	1 680,50 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Admet** en non-valeur les créances mentionnées ci-dessus ;
- **Exclut** de la liste en non-valeur les créances mentionnées ci-dessus ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, à l'article 6541 prévu à cet effet ;
- **Autorise** le maire de signer tout document budgétaire en découlant.

Le secrétaire de séance,

David DERROSSIS

La Présidente de séance,

Hélène BOUDON

